

**OBJET : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
" RING DU PILEU " À MASSY - BILAN DE CONCERTATION PRÉALABLE**

Siège social : Orsay	
Nombre de délégués en exercice	: 78
Présents	: 61
Présents et représentés	: 74
Votants	: 74

Le mercredi 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 10 décembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN

Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT

Délibération n° 2020-376

Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
 Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Madame Alexia PERRIN donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
 Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Madame Hélène BACH
 Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
 Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
 Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Madame Shirley LEGRAND donne pouvoir à Madame Delphine PERSON
 Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE
 Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Isabelle KLJAJIC

**Objet : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS
" RING DU PILEU " À MASSY - BILAN DE CONCERTATION PRÉALABLE**

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Yann CAUCHETIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2 et R103-1 ;

VU les compétences de la Communauté Paris-Saclay et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » ;

CONSIDERANT le contexte de développement du quartier intercommunal du Pileu situé sur la commune de Massy, et limitrophes avec les communes d'Igny et de Palaiseau, et notamment la mise en œuvre de différents projets d'aménagement (développements résidentiels, projets de transport, requalification urbaine) ;

CONSIDERANT que dans ce contexte de développement, l'infrastructure d'échangeur dit du Ring du Pileu (échangeur entre la RD444, la RD188, la RD120 et les voies du quartier) située au cœur des échanges inter-quartiers devait faire l'objet d'une étude urbaine, lancée en 2019 ;

CONSIDERANT que les objectifs de cette étude conjuguent le besoin de sécurisation des flux piétons et cyclistes sur le Ring du Pileu et l'évolution de cette infrastructure d'une logique routière à une logique urbaine et s'expriment de la manière suivante :

- Sécuriser, organiser et hiérarchiser les différents modes de circulation, afin de répondre aux besoins actuels et futurs ;
- Améliorer et sécuriser les liaisons inter-quartiers actuelles et à venir et la traversée du Ring surtout en modes actifs piétons cycles ;
- Requalifier l'environnement urbain, répondre aux enjeux paysagers et environnementaux.

CONSIDERANT que tout au long de l'étude les habitants du secteur ont été associés au travers différents modes de concertation ;

CONSIDERANT que les différents usages du Ring du Pileu ont été identifiés et hiérarchisés dans un schéma de fonctionnement : la piste cyclable unidirectionnelle sur le Ring, l'aménagement d'un arrêt de bus supplémentaire, l'aménagement des passages piétons, l'uniformisation des éclairages, la sécurisation de la circulation des véhicules motorisés par le redressement des tracés, la réduction de deux à une voie de circulation et une attention particulière apportée aux circulation des bus, des véhicules de sécurité et des camions ;

CONSIDERANT que à l'issue de cette étude, les travaux sur des espaces publics sont organisés en deux phases : la phase expérimentale et la phase définitive, et qu'une concertation s'est déroulée au cours de la phase expérimentale afin de tirer les enseignements. ;

CONSIDERANT que les travaux définitifs d'aménagement du ring du Pileu sont envisagés courant 2021 ;

CONSIDERANT que l'enveloppe prévisionnelle des travaux, aujourd'hui estimée est supérieure à 1.900.000 € ;

CONSIDERANT que les articles L103-2 et R103-1 du Code de l'urbanisme disposent qu'un établissement de coopération intercommunale, dans le cadre de la réalisation d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1.900.000 € et conduisant à la modification d'assiette d'ouvrages existants, doit délibérer sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation publique préalable ;

CONSIDERANT qu'une concertation préalable a eu lieu du 28 septembre au 30 octobre 2020, selon les modalités inscrites dans la délibération n°2020-197 du Conseil communautaire relative aux « Objectifs et modalités de la concertation préalable » ;

CONSIDERANT les annexes suivantes à la délibération : bilan de la concertation préalable qui synthétise des 42 contributions et éléments de réponse ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE le bilan de la concertation préalable ;
2. PROPOSE les dispositions suivantes en réponse aux remarques exprimées :
 - a. Apporter dans les meilleurs délais les correctifs nécessaires au bon fonctionnement de l'aménagement provisoire en cours sur le Ring du Pileu ;
 - b. Etudier et prendre en compte le besoin de sécurisation de la piste cyclable et des traversées piétonnes dans l'aménagement de la phase définitive en recherchant un compromis entre fluidité de l'itinéraire vélo et sécurité de l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes et poids lourds) ;
 - c. Etudier et prendre en compte l'amélioration de la visibilité de la piste cyclable ;
 - d. Maintenir le positionnement du nouvel arrêt de bus considérant l'enjeu d'amélioration des conditions de circulation et de stationnement des bus qu'il porte, et étudier les solutions permettant de réduire les nuisances constatées ;
 - e. Confirmer la suppression du shunt « Route de Palaiseau » considérant l'amélioration des déplacements à pieds et à vélo qu'elle permet ;
 - f. Confirmer la suppression de la bretelle vers la station BP considérant l'enjeu de sécurité routière qu'elle porte ;
 - g. Dit que le projet d'une passerelle piétonne et cyclable sera étudié à l'occasion du projet d'aménagement de l'arrêt du Tram-Train T12 Express ;

Délibération n° 2020-376

- h. Dit que le projet de bretelle de la RD444 vers la ZAE d'Igny sera étudié à l'occasion de la requalification de la ZAE.

Fait et délibéré le mercredi 16 décembre 2020
Extrait conforme à l'original

G d h

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

74 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE , Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Madame Corinne BAI RRAS, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LAN SIART, Madame Caroline LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Lodovico CASSINARI, Monsieur Gabriel LAUMOSNE, Madame Françoise MARHUENDA, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO, Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG, Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU, Monsieur Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI,

Délibération n° 2020-376

Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER, Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ , Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201216-lmc132943-DE-1-1

Date AR Préfecture :

18/12/20

- Affichée / Publiée le 18/12/20

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.